

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à partir de 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 janvier, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Jean-Marc LECHANTRE, Daniel BARONCI, Marie-Anne FOULON, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Johana BATTUT-SINGER, Pierre MUHANNA.

Excusés Mehdi MARISAL, Jennifer HAENSLER ont donné procuration.

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022 est adopté sans observation

Après discussion l'ordre du jour est modifié par l'adjonction d'un point supplémentaire en liaison avec la dissimulation du réseau aérien de fibre optique d'Orange.

Par conséquent, l'ordre du jour est définitivement arrêté

- (1) Débat d'orientation budgétaire 2023**
- (2) Taxes communales 2023**
- (3) Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023**
- (4) APAVE : avenant de cession**
- (5) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
- (6) Adressage du courrier postal**
- (7) Convention avec Orange pour la dissimulation de réseaux (fibre optique)**

L'ordre du jour est abordé

(1) Débat d'orientation budgétaire 2023

Le Maire présente les orientations proposées pour le Budget Primitif 2023 :

Section de fonctionnement :

-Compte tenu de l'inflation, la progression des taux de la fiscalité locale sur le foncier bâti et le foncier non bâti sera limitée à 5,40% ;

-la progression des dépenses de personnel prévue est de 45 000€ compte tenu de la création de la police municipale pluri-communale ;

Section d'investissement :

-immobilisations corporelles portant modernisation du complexe sportif par la création d'une nouvelle enceinte de jeu en bois pour le boulodrome pour 15 000€ TTC et la réalisation d'un puits pour l'entretien du terrain de football naturel pour un montant pour 10 000€ TTC soit au total 25 000€ ;

-op 27 réseaux et voirie portant travaux rue du collège pour 80 000€ TTC et Chardon Lorrain Tranche 2 pour 90 000€ TTC, soit au total 170 000€ TTC ;

-op 37 périscolaire pour 640 000€ TTC ;

-op 52 cimetière forestier pour 165 000€ TTC

Pour financer ces investissements d'un montant de 1 000 000€ TTC il est envisagé de réaliser un emprunt de 200 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du DOB, et adopte les orientations budgétaires proposées, à l'unanimité.

(2) Taxes communales 2023

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation fiscale actant la disparition totale de la taxe d'habitation en 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2023, en progression proportionnelle de 5,40%, à l'unanimité.

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Foncier bâti	28,83	30,38
Foncier non bâti	63,59	67,02

(3) Dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à mandater les dépenses d'équipement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2022 s'élevant à 1 228 400€, soit 307 100€ comme suit, à l'unanimité.

Article 2188 immobilisations corporelles	30 000€
Article 2315 op 27 réseaux et voirie	50 000€
Article 2315 op 37 périscolaire	205 000€
Article 2315 op 51 vidéo protection	2 100€
Article 2315 op 52 cimetière	20 000€

(4) APAVE : avenant de cession

Vu le code de la commande publique ;

Après avoir entendu le rapport du maire portant sur la nouvelle organisation APAVE à compter du 1^{er} janvier 2023 en deux entités distinctes Apave Infrastructures et Construction France (AICF) et Apave Exploitation France (AEF), le Conseil Municipal après en avoir délibéré prend acte de cette nouvelle organisation, valide l'avenant de cession de son marché à l'AEF, et autorise le Maire à signer ledit avenant de cession, à l'unanimité.

(5) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Vu les articles R. 731-1 et R. 731-3 du Code de la sécurité intérieure ;

Vu la notification préfectorale en date du 17 novembre 2022.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la réalisation obligatoire d'un plan communal de sauvegarde dans un délai de 2 ans à compter du 17 novembre 2022, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, prend acte de la nécessité de réaliser un plan communal de sauvegarde, charge le Maire de la réaliser par voie d'arrêté sur la base des travaux préparatoires coordonnés par le conseiller municipal en charge de la sécurité, à l'unanimité.

(6) Adressage du courrier postal

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la difficulté d'adressage et de distribution du courrier postal résultant de la confusion entre Rue de Klang et Chemin de Klang, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renommer ladite desserte Chemin de Klang par **Chemin de Saint-Jacques**, charge le maire d'en avvertir les riverains et les services fiscaux, à l'unanimité.

(7) Convention avec Orange pour la dissimulation de réseaux (fibre optique)

Vu l'accord signé le 30 janvier 2021 entre ORANGE et l'AMF ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2224-35 ;

Vu la délibération du 10 mai 2021 portant approbation d'une convention avec Orange pour la dissimulation de réseaux.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de convention pour la dissimulation de la fibre optique du réseau aérien existant, propriété d'Orange, situé rue de la forêt, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ledit projet de convention pour la fibre optique, et autorise le Maire à signer la convention, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance